



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
RAPPORT DE PRÉSENTATION D'UN AVENANT N°2

EXE11

A - Identification du pouvoir adjudicateur

VILLE DE MERVILLE
57, Place de la Libération
59660 MERVILLE
tél : 03 28 48 20 22
courriel : khennon@ville-merville.fr

B - Identification du titulaire du marché public

- Le titulaire s'est présenté seul :
- Le titulaire est un groupement d'entreprises : *(Cocher la case correspondante.)*
- conjoint OU solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire : *(Cocher la case correspondante.)*

Non OU Oui

Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)
API RESTAURATION 6, rue de la Pointe ZI A 59113 SECLIN Siret : 477 181 010 00 091 Tél : 03 20 62 92 00	

C - Objet du marché public

Accord cadre à bons de commande ayant pour objet la gestion, la confection de repas en liaison directe et chaude, pour la restauration scolaire, les centres de loisirs, le personnel communal, le multi-accueil et en liaison froide pour les repas à domicile, pour la ville de MERVILLE.

D - Economie générale du marché public ou de l'accord-cadre

- Référence du marché public : Marché PAG2022001
- Un groupement de commandes entre la Commune et le Centre Communal d'Action Social de MERVILLE a été constitué pour la passation, l'attribution, la signature et la notification des accords-cadres. Le coordonnateur du groupement est la ville de MERVILLE.
- Procédure de passation choisie : La procédure de passation utilisée est une procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles R 2123-1 3°, R 2123-4 du Code de la Commande publique.

L'accord cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R.2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Les montants maximums par membre du groupement sont les suivants :

Montant maximum HT annuel	Dont pour la restauration scolaire	Dont pour le CCAS	Dont pour le centre social Stéphane HESSEL
300 000.00 €	150 000.00 €	93 000.00 €	57 000.00 €

- Date d'attribution du marché public : 30 mai 2022
- Instance d'attribution du marché public ou de l'accord-cadre : commission restreinte
- Date de notification du marché public : 14 juin 2022
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 1 an reconductible 3 fois
- Code CPV principal : 55523100-3
55320000-9
55521100-9
- Nombre et objet des tranches conditionnelles prévues :
Sans objet

E - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par l'avenant :

Face aux augmentations rapides des denrées alimentaires (+19%), aux pénuries d'approvisionnement aggravées par la hausse des prix des carburants ainsi que les revalorisations successives du coût du travail; conformément à la circulaire N°6374/SG de Madame la Première Ministre relative à l'exécution des contrats de la commande publique, la modification suivante est apportée au marché :

- suspension des marqueurs Egalim dans la part alimentaire au bénéfice des produits locaux pour une période initiale du 01/07/2023 au 30/06/2024; un point de situation sera effectué en mai 2024 par les 2 parties.

l'INSEE précise concernant les augmentations des denrées alimentaires : sur un an, les prix de l'alimentation augmentent de 12,1 % en décembre 2022, comme en novembre. Hors produits frais, les prix de l'alimentation accélèrent (+12,6% après +12,0 %), notamment ceux du lait, du fromage et des œufs (+16,9 % après +16,0 %), de la viande (+14,0 % après +13,7 %), du pain et des céréales (+12,1% après +11,8 %), du sucre, de la confiture, du miel, du chocolat et de la confiserie (+9,5 % après +8,7 %), des boissons non alcoolisées (+10,6 % après +10,2 %) et alcoolisées (+5,8 % après +5,3 %). À l'inverse, les prix des produits frais ralentissent (+9,3 % après +12,7 %), notamment ceux des légumes frais (+12,4 % après +21,0 %), des fruits frais (+6,1 % après +7,5 %) et des fruits de mer frais (+8,9 % après +9,1 %).

- En conséquence une modification tarifaire est apportée au marché à hauteur de 8% à compter du 01 juillet 2023 soit :

Libellé	Prix actuels HT				Prix actualisés (avenant n°2) HT	Prix actualisés TTC
MAIRIE						
Repas Maternelles (4 comp)	2,52 €	x	1,08	=	2,72 €	2,87 €
Repas Élémentaires (4 comp)	2,67 €	x	1,08	=	2,88 €	3,04 €
Repas Encadrants (4 comp)	3,12 €	x	1,08	=	3,37 €	3,55 €
Repas enf 18 mois à - 4 ans-MULTI ACCUEIL LES CHATON	2,42 €	x	1,08	=	2,61 €	2,76 €
Goûter enfants-MULTI ACCUEIL LES CHATONS	0,60 €	x	1,08	=	0,65 €	0,68 €
Repas Adultes (5 comp) boissons comprises	3,82 €	x	1,08	=	4,13 €	4,35 €
S HESSEL						
Repas enfant 2/6 ans (4 élé) - MERC	2,52 €	x	1,08	=	2,72 €	2,87 €
Repas encadrants (4élé) - MERC	3,12 €	x	1,08	=	3,37 €	3,55 €
Repas enfant 7/11 ans (4 élé) - MERC	2,67 €	x	1,08	=	2,88 €	3,04 €
Repas Maternelle 2/6 ans (4 élé) -PETITES VAC	2,52 €	x	1,08	=	2,72 €	2,87 €
Repas encadrants (4élé) - PETITES VAC	3,12 €	x	1,08	=	3,37 €	3,55 €
Repas enfant 7/11 ans (4 élé) - PETITES VAC	2,67 €	x	1,08	=	2,88 €	3,04 €
Repas Maternelle 2/6 ans (4 élé) - JUIL-AOUT	2,52 €	x	1,08	=	2,72 €	2,87 €
Repas encadrants (4élé) - JUIL-AOUT	3,12 €	x	1,08	=	3,37 €	3,55 €
Repas enfant 7/11 ans (4 élé) - JUIL-AOUT	2,67 €	x	1,08	=	2,88 €	3,04 €
CCAS						
Repas personnes âgées (6 éléments)	4,14 €	x	1,08	=	4,47 €	4,72 €
Repas Noel Nouvel an (6 éléments)	13,05 €	x	1,08	=	14,09 €	14,87 €
Repas Les Recollectines (6 éléments)	4,14 €	x	1,08	=	4,47 €	4,72 €

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

Oui Non

F - Procédure de conclusion de l'avenant

- Date de signature de l'avenant par le titulaire du marché public :
- Date d'avis de la commission d'appel d'offres (le cas échéant.) :

Date de signature de l'avenant par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice :

Notification au titulaire prévue par voie électronique : NON ou OUI

G - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)


Le Maire
JOËL DUYCK
